

**LE GOUVERNEMENT DU BURUNDI NE CESSE D'IMPORTUNER LES
RESCAPES DES MASSACRES DE 1993 : CAS DU SITE DES DÉPLACÉS DE
KABEZI, PROVINCE BUJUMBURA**



Ayant fui les massacres généralisés dans tout le pays, les déplacés intérieurs du site de Kabezi, province Bujumbura majoritairement constitués des Tutsi ont été installés provisoirement dans les environs du chef-lieu de la commune dans des maisonnettes de fortune en 1993. C'est en 1995 qu'ils ont été installés durablement dans ce site avec des maisons construites avec des briques et des toitures en tôles. Ledit site abrite actuellement plus de 700 ménages et ces déplacés qui s'y retrouvent vivent des menaces qui les contraignent de quitter les lieux qu'ils occupent depuis plus de 30 ans. Présentement, ces populations victimes des massacres de 1993 vivent dans une grande et grave désolation dus aux actes d'intimidation et de vandalisme de leurs habitations effectués par des Imbonerakure sur ordre, la couverture ou la complicité des autorités communales.

Des propos menaçants et haineusement ethniques leur sont lancés depuis des années avec des intimidations de déguerpissement imminent, des interdictions de réhabilitation de leurs maisons ainsi que destructions et vandalisme sont le fléau de leur malheur quotidien. Jusqu'au 15 septembre 2026, 5 maisons avaient été démolies par ces Imbonerakure avec le soutien des administratifs locaux et un plan de démolition des maisons à grande échelle est envisagée.

L'administration communale importune les déplacés depuis belle lurette

De même que pour bon nombre des sites des déplacés intérieurs au Burundi, celui de Kabezi n'en a pas fait exception pour avoir été construit en 1995 près du chef-lieu de la commune avec promesse que les bénéficiaires de ces maisons allaient bénéficier des services sociaux de base comme l'eau et électricité mais ça n'a été qu'une promesse vaine. Néanmoins, les habitants des environs dudit site en ont bénéficié mais l'administrateur communal d'alors, **Macumi Longin**, a refusé que des installations électriques y soient érigées arguant que ces



déplacés n'ont pas de terrains propres à eux à Kabezi. Aujourd'hui, ils sont interdits de réhabiliter une maison en état de nécessité encore moins de construire une nouvelle.

Des menaces et mesures inouïes impliquant l'autorité provinciale

L'implication de l'autorité provinciale n'est pas à démontrer et s'est-elle intensifiée en 2023 lorsque le gouverneur de Bujumbura accompagnée de l'Administrateur communal de Kabezi effectua des descentes matinales dans ledit site (6h du matin) pour proférer des menaces portant sur un imminent déguerpissement des terrains occupés par ledit site. Cette même autorité provinciale lançait des propos menaçants et a promis qu'il va envoyer des gens pour enlever petit à petit les tôles de ces maisons sans possibilité de remplacement. « *Gouverneur yadusezeraniye ko azotanga itegeko ryo kuusamburirako, bakurako ibati rimwe rimwe, gushika impunzi twiyomoye* »

Les imbonerakure de Kabezi mobilisés pour démanteler le site coûte que coûte

Afin de joindre la parole à l'acte, les imbonerakure de la circonscription communale de Kabezi reçoivent un mot d'ordre pour déguerpier les citoyens qui s'y retrouvent depuis 1993. Actuellement aucun déplacé n'a le droit de réhabiliter sa maisonnette même si elle est au point de tombée pour cause de vétusté ou suite aux diverses intempéries ayant emportée la toiture. Tout occupant survivant (ayant droit) n'a le droit de réhabiliter la maison lui laissée par ses parents décédés. Pire encore, les auteurs de ces démolitions partent avec des matériaux des maisons détruites (tôles chevrons...) pour éviter qu'aucun déplacé ne tente une réhabilitation pendant la nuit.

Une campagne de démolition du camp interpelle l'ombudsman burundais

Alors que la campagne de démolition des maisons des déplacées de Kabezi avait été prévue de poursuivre son cours normal, les déplacées menacées lancent une sonnette d'alarme pour dénoncer des actes inhumains qui pèsent sur eux et leurs cris sont parvenus à l'ombudsman burundais, Mme Aimée Laurentine Kanyana et s'est rendu sur les lieux ce vendredi 10 septembre 2026 s'est entretenu avec les autorités communales de Kabezi ainsi que les représentants des réfugiés y compris notamment ceux ayant des maisons menacées par la duvetées.

Dans cet entretien, l'administrateur communal défend sa cathédrale en précisant que l'administration ne comprend pas pourquoi les déplacés refusent de quitter le camp et rentrer chez eux alors que la paix et la sécurité règnent partout sur le territoire du Burundi. Il les accuse du coup d'avoir vendu leurs terres ancestrales oubliant qu'ils occupent provisoirement ces terrains abritant le site. Ce cadre communal renchérit en disant que par ailleurs, la commune a besoin de ce terrain pour des projet de développement sans en préciser lequel. Les déplacés quant à eux précisent à l'ombudsman que ce n'est pas pour la première fois qu'ils sont importunés par l'administration et les Imbonerakure, qu'ils savent très bien que les terrains occupés ne sont pas les leurs mais qu'ils ne se sentent pas en sécurité tant que les bourreaux de leurs malheurs n'ont jamais été poursuivi par la justice et que par conséquent ne peuvent pas retourner dans leurs collines d'origine. De surcroît, ces déplacées précisent à l'ombudsman que les actes inhumains qui sont posées à leur égard (destructions des maisons et des étables et actes de vandalisme) prouvent à suffisance que leur sécurité est en péril et concluent en en sollicitant implication de l'ombudsman pour un traitement digne et leur accorder un autre



FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

terrain pour s'y installer. Sans trop discourir, l'ombudsman burundais leur promet qu'elle va s'entretenir avec les hautes autorités du pays afin de trouver une solution durable à cette situation préoccupante.

Le démantèlement du site des déplacés de Kabezi rappelle d'autres faits similaires

Alors que les déplacés évoquent leur insécurité due à l'impunité des auteurs de leurs malheurs, leur refoulement jusqu'à démolir leurs abris est un fait éloquent d'un traitement indigne par le gouvernement. Des tentatives de refoulement pareils s'étaient déjà observés dans d'autres sites des déplacés comme à Ruhororo (Ngozi), à Mutaho (Gitega), et à Ryanyoni/Giheta (Gitega).....mais sans succès grâce à une forte résistance de la part de différents acteurs sociaux y compris notamment des organisations de la société civile.

Des obligations du gouvernement envers les personnes déplacées internes

- Respecter la dignité humaine des personnes déplacées est une obligation fondamentale et absolue pour tout gouvernement malgré la perte de leur logement ou de leurs biens. Les déplacés conservent l'intégralité de leurs droits fondamentaux
- Protection, assistance humanitaire et recherche de solutions durables pour ces déplacés vulnérables plutôt que violer leurs droits fondamentaux,
- Cesser avec des refoulements ou des expulsions forcées et arbitraires envers les déplacés intérieurs en particulier ceux du site de Kabezi
- S'abstenir de la culpabilisation des personnes déplacées en les culpabilisant de leurs souffrances qu'elles endurent depuis plus de trois décennies.

Pour FORSC

Secrétariat Exécutif